



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 février 2023**

<b>PRESENTS:</b>	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1 <sup>er</sup> adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère
	M. MOREL	Cédric	Conseiller

**Absents excusés ayant donné POUVOIR :**

Mr LARGE Cyril donne pouvoir à Mr Bruno PIQUET

**Secrétaire de séance :** Mr Bruno PIQUET

Date de Convocation : 16 février 2023

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 qui est approuvé à **l'unanimité des membres présents**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1/ Travaux école – délibération concernant l'engagement des travaux : revitalisation Centre bourg et mise en sécurité de l'école, création de stationnements – 1<sup>ère</sup> Tranche.**

Présentation de la simulation financière des 2 opérations de travaux

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et de la mise en sécurité des accès de l'école, associés à la création d'aires de stationnements, le montant total prévisionnel sera de 237324 HT dont 56923 euros de fonds propres.

Les 2 dossiers seront financés avec des aides de l'ETAT, de la région AURA et du département du Rhône pour un montant accordé de 169 900 €.

Ces investissements font partie intégrante de la première tranche sur quatre de la rénovation de l'école avec la sécurisation du site et de ses abords.

Votants : 14                    Pour :        14    Contre : 0

## **2/ Projet ancien local voirie**

Présentation de la réhabilitation du local VOIRIE avec la création de 2 salles en RDC pour accompagner le monde associatif du village et la réalisation à l'étage d'une salle et son office qu'il conviendrait de mutualiser pour permettre le rassemblement des familles et le point de restauration pour les enfants de l'école.

Rajout Bruno à valider : Possibilité de restauration scolaire la semaine et location le week-end.

Budget éventuel = 500 000 €

Ce dossier pourrait intégrer la 3ème tranche de rénovation de l'école avec la réhabilitation du point d'accueil des enfants lors du temps de pause méridienne.

Voir pour contractualiser avec Bati création la rénovation des salles de classe.

## **3/ Site INTERNET : Contrat de maintenance**

Contrat de maintenance pour 1 an avec la société CG STUDIO COMMUNICATION de MONTROTIER pour un montant de 1800 €.

Une facturation trimestrielle voir mensuelle pourrait être contractualisée.

## **4/ Délibération Convention constitutive d'un groupement de commande pour des prestations d'assurance**

Monsieur le Maire rappelle que La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances en 2022. Le lot dommage aux biens a été déclaré infructueux, les montants étaient bien trop élevés par rapport aux estimatifs et aux contrats précédents et seul Groupama avait répondu à la consultation.

A ce titre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commande pour assurer les Communes membres et la CCMDL en dommage aux biens à compter du 1er janvier 2024.

Pour ce faire, une convention de groupement de commande doit être mise en place et doit permettre de définir les obligations de chacune des parties et indique que la CCMDL assure uniquement la coordination du groupement.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation du marché d'assurance en dommage aux biens et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.

## **5/ Point Ecole**

Un sondage a été effectué auprès des parents. Sur 72 familles, seulement 12 ont répondu.

La commission municipal école participera au Conseil d'école du 28 FEVRIER 2023.

## **6/ Recensement**

897 bulletins individuels + 28 fiches de logement non-enquêtés= **921 personnes.**

378 résidences principales / 36 Résidences secondaires / 48 logements vacants

## **7/ Local MAEVA / Fin de bail au 28/02/2023**

La fin du bail au 28/02/2023 est acceptée compte-tenu de la situation exceptionnelle rencontrée par la locataire. Un point sur le règlement des loyers sera fait le trésor public.

Des candidatures spontanées ont été reçues.

Le Conseil Municipal s'orientera vers un appel à projet pour retenir le futur locataire.  
Réfléchir à la communication pour les candidatures.

#### 8/ **Délibération amendes de Police**

Délibération concernant l'acceptation des amendes de police 2022 pour un montant de 10 000€ et l'engagement de réaliser les travaux en 2023.

#### 9. **Délibération syndicat des eaux pour le montant de redevance annuelle**

Décide que la charge de la commune au Syndicat des Eaux s'élevant à 2780.70 EUROS sera assurée par recouvrement direct sur les contribuables pour l'exercice 2023, soit 3.10 euros par habitant.

#### 10. **Subvention Milotrail 2023**

Vote pour une subvention de 500€ :

Votants : 14                      Pour :        12    Contre : 1 BLANC : 1

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour soutenir un événement majeur dans le village que la municipalité souhaite accompagner.

La municipalité met à disposition de l'association la gratuité des infrastructures.

#### 11. **Questions diverses**

- 19 MARS FNACA = Cérémonie à 10h45 devant le Monument aux Morts, suivi du verre de l'amitié. Une Gerbe sera fournie par la municipalité.
- Voirie Communautaire = 2 devis
  - Curage du fossé, pose de drains et remblaiement route de CHEZ JACQUES pour un montant de 14 000 €
  - Rénovation du chemin du ROZIER pour un montant de 35 000 €.
- Comice des 4 Cantons : La commune de Villechenève est représentée par Mr Bruno PIQUET et Mme Virginie SECOND.

Accord du Conseil Municipal pour la mise à disposition du PODIUM à compter du Jeudi 6 JUILLET 2023. L'organisation fournira une attestation d'assurance.

Le CME associé à des enfants du village participeront à l'évènement

- Transformateur Place du Monument = Début des travaux de remplacement prévus le 27 FEVRIER 2023
- Sac poubelle : Nouvelle distribution le samedi 9 SEPTEMBRE 2023.
- BUS FRANCE SERVICE à compter du mois d'AVRIL 1 semaine par mois tous les mardis de 8H-12H sur la commune de VILLECHENEVE. Communication à faire sur les différents outils.
- Cyclo CANTON passera sur Villechenève le 10 juin 2023 au matin en provenance de Chambost Longessaigne.
- Milolettre = La neuvième est en cours d'élaboration
- Halloween 2023 : le démarrage de la préparation de l'évènement est prévu dans les prochaines semaines.
- Pigeonnier : réfection par les cantonniers du pigeonnier qui se trouve dans la cour de l'ancienne CURE afin de proposer une solution à la nuisance des volatiles au sein du village

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

Fait en Mairie, le 28/02/2023

Le Maire,  
Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance